Nations Unies S/PV.4605



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4605e séance

Jeudi 5 septembre 2002, à 10 h 30

New York

Président :	M. Passy	(Bulgarie)
Membres :	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Yap

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

02-57841 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S.E. M. John D. Negroponte, Représentant permanent des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'août 2002. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Negroponte pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Danemark, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Ukraine et de la République fédérale de Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sahovic (République fédérale de Yougoslavie) prend place à la table du Conseil; Mme Løj (Danemark), M Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) et M.Kuchinsky (Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil entendra aujourd'hui un exposé de M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Je donne la parole à M. Annabi.

M. Annabi *(parle en anglais)* : Je me félicite d'avoir l'occasion, comme vous l'avez demandé, Monsieur le Président, de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur l'évolution de la situation au Kosovo depuis que M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général, est venu lui parler le 30 juillet.

Au cours de cette période, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a poursuivi ses efforts visant à faire respecter l'état de droit. Elle a progressé dans la préparation des élections municipales qui doivent se dérouler le 26 octobre, et elle s'est également attachée à créer des conditions favorables au retour des communautés minoritaires. Je vais aborder l'un après l'autre chacun de ces aspects.

Pour ce qui est des efforts visant à faire respecter l'état de droit, je voudrais, pour commencer, rappeler ce qu'a fait la MINUK à cet égard au cours des dernières semaines. Le mois dernier, des enquêtes qui étaient en cours depuis un certain temps ont abouti à la publication d'inculpations et à l'arrestation par la police de la MINUK de plusieurs anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) – y compris des membres de premier plan – accusés d'avoir commis des crimes contre des compatriotes albanais du Kosovo en 1999.

Le 8 août, un procureur international a mis en accusation sept anciens membres de l'ALK, détenus depuis leur arrestation le 8 juin, sous l'inculpation d'avoir détenu illégalement des Albanais du Kosovo en

1999 dans la région de Pec et de leur avoir infligé des dommages corporels graves.

En plus de ces accusations, l'un des suspects a été accusé de meurtre. Parmi les inculpés, on retrouve Daut Haradinaj, Chef d'état-major du Corps de protection du Kosovo (CPK) aujourd'hui suspendu et frère de Ramush Haradinaj, qui est chef de l'Alliance pour l'avenir du Kosovo.

Plusieurs jours plus tard, cinq des suspects ont également été accusés d'avoir troublé l'ordre public lors d'un incident au cours duquel des coups de feu ont été échangés, en juillet 2000. Cette accusation visait également Ramush Haradinaj. Toutefois, comme les accusations qui pèsent contre lui sont relativement mineures, M. Haradinaj n'a pas été arrêté. Il a indiqué qu'il se présenterait devant un tribunal pour répondre aux accusations portées contre lui.

Le 11 août, la police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a arrêté Rrustem Mustafa, également connu sous le nom de Commandant Remi, ancien officier de haut rang de l'Armée de libération du Kosovo (ALK), qui est soupçonné d'avoir illégalement détenu, torturé et tué cinq Albanais du Kosovo en 1998 et 1999. Cette inculpation découle d'une enquête qui a conduit à l'arrestation de trois anciens membres de l'ALK en janvier dernier. Rrustem Mustafa est toujours en garde à vue, un juge international ayant ordonné sa détention pour une période additionnelle de 30 jours, le 13 août.

Durant cette même période, soit le 8 août, la police de la MINUK et la KFOR ont tenté en vain d'arrêter Milan Ivanovic, chef du Conseil national des Serbes de Mitrovica, qui est soupçonné de tentative de meurtre qui aurait eu lieu au cours des violentes manifestations du 8 avril à Mitrovica lors desquelles 22 policiers de la MINUK ont été blessés. Le 20 août, la MINUK a demandé au Ministère serbe de l'intérieur de prendre les mesures nécessaires pour arrêter M. Ivanovic, toujours en liberté, s'il se trouvait en Serbie même. Nous croyons comprendre que M. Ivanovic a exigé certaines garanties de la MINUK et des autorités de la République fédérale de Yougoslavie concernant le traitement judiciaire de son dossier avant d'accepter de se soumettre à l'autorité judiciaire du Kosovo.

La KFOR a pour sa part procédé à plusieurs arrestations durant la période à l'examen. Le 8 août, la KFOR a arrêté 19 Albanais du Kosovo dans la région de Gnjilane, dans le cadre de ses efforts pour prévenir des activités armées de la part d'extrémistes le long de la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine. Trois jours plus tard, 17 de ces 19 Albanais du Kosovo ont été libérés faute de preuves.

Le 12 août, la KFOR a arrêté à Pristina trois Albanais du Kosovo qu'elle soupçonne d'avoir recruté d'autres Albanais du Kosovo pour mener des attaques armées dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Trois autres ont été arrêtés le lendemain. La KFOR a indiqué que la plupart des individus soupçonnés d'avoir cherché à recruter des personnes en vue de perpétrer des attaques armées contre l'ex-République yougoslave de Macédoine ou à organiser de telles attaques seront détenus jusqu'à ce que les élections, prévues là-bas le 15 septembre, aient eu lieu.

Au début du mois d'août, la KFOR a également arrêté trois ressortissants algériens accusés d'avoir photographié des installations de la KFOR dans la région de Gnjilane; deux autres ont été arrêtés le 16 août. L'ambassade algérienne à Belgrade a été avisée de ces arrestations.

Le Premier Ministre Rexhepi a appuyé pleinement les activités de la KFOR et a réaffirmé que la violence au Kosovo, ou contre l'ex-République yougoslave de Macédoine, ne saurait être tolérée.

La réaction aux arrestations d'anciens membres de l'ALK a toutefois été plus hostile, comme il fallait s'y attendre. Des manifestations ont été organisées dans divers endroits pour protester contre ces arrestations. Ces manifestations se sont en général déroulées sans incident. Cependant, il y eu une manifestation qui a engendré des actes de violence. Le 15 août, à Decani, environ 150 manifestants ont dû être dispersés à l'aide de gaz lacrymogènes par la police de la MINUK, et certains manifestants ainsi que des policiers de la MINUK ont été blessés. Le Président Rugova a immédiatement dénoncé publiquement cette violence contre la communauté internationale et a usé de son influence pour tenter de calmer le jeu.

Reflétant le sentiment qui prévaut dans certains milieux albanais du Kosovo, M. Rexhepi a fait une déclaration le 19 août, dans laquelle il a demandé à la MINUK de mettre fin aux arrestations et a qualifié les personnes arrêtées ou inculpées de « prisonniers politiques et d'otages du processus politique ». Il a également remis en question la compétence de la

MINUK à l'égard des crimes commis avant sa création en juin 1999.

La communauté serbe du Kosovo au Kosovo et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie ont également qualifié l'inculpation de Milan Ivanovic d'acte politique, et il y a eu des manifestations dans le nord de Mitrovica.

La MINUK a cherché à apaiser les tensions et à réfuter l'affirmation selon laquelle elle ciblait délibérément d'anciens membres de l'ALK. Elle a publié une déclaration modérée, axée sur son engagement à l'égard de la primauté du droit. Elle a également exposé brièvement sa position aux représentants de certains États Membres à Pristina. Par la suite, les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Union européenne ont fait des déclarations pour appuyer la MINUK.

Le Premier adjoint du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Charles Brayshaw, de concert avec le Commandant de la KFOR, le général de corps d'armée Valentin, a expliqué les détails des arrestations au Premier Ministre Rexhepi, au Président de l'Assemblée du Kosovo, M. Nexhet Daci, et aux membres de la Coalition serbe pour le retour. Lors de ces entretiens, la MINUK a souligné l'indépendance du système judiciaire au Kosovo, qui a toute l'autorité nécessaire pour agir à l'égard des crimes commis avant l'adoption de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Depuis lors, la réaction des dirigeants Albanais du Kosovo et des médias est devenue plus modérée. Le Premier Ministre Rexhepi a demandé l'arrêt immédiat des manifestions contre la communauté internationale, en laissant entendre que la réaction devait être institutionnelle plutôt que d'émaner de la rue, et lors d'une réunion avec M. Steiner le 1er septembre, il a réaffirmé que le Gouvernement allait continuer de coopérer avec la MINUK.

Le chef du Parti démocratique du Kosovo, M. Hashim Thaci, s'est également prononcé contre le recours à la violence, et a déclaré que l'immunité ne s'appliquait pas automatiquement à tous ceux qui ont participé à la guerre. Le chef du Corps de protection du Kosovo (CPK), M. Ceku, a, comme on s'y attendait, condamné l'arrestation d'anciens membres de l'ALK et du CPK, mais a également préconisé la tenue d'un débat pacifique à ce sujet. Les manifestations, qui réunissaient en moyenne quelques centaines de participants, se sont poursuivies et ont été bien contrôlées.

Je voudrais maintenant aborder les événements survenus dans d'autres domaines prioritaires, notamment l'édification d'institutions démocratiques fonctionnelles et les préparatifs en vue des élections municipales qui auront lieu bientôt. Le 8 août, M. Steiner a convoqué un groupe spécial, dirigé par un juriste international, pour examiner les objections des Serbes du Kosovo à l'égard du projet de loi sur l'éducation supérieure adopté par l'Assemblée en juillet.

Cela a été la première fois que ce mécanisme, prévu dans le Cadre constitutionnel et destiné à protéger les droits des communautés de minorités, a été invoqué. Le 9 août, le groupe spécial a recommandé l'autorisation de fonctionnement de l'Université de Mitrovica Nord et exhorté la communauté serbe du Kosovo à prendre les mesures visant à intégrer son établissement dans une structure éducative unifiée. Ces recommandations seront présentées à l'Assemblée pour examen lorsqu'elle se réunira de nouveau après l'été.

Les travaux se sont poursuivis pour la mise en place d'une fonction publique professionnelle. Le Comité des nominations aux hautes fonctions a approuvé la nomination de secrétaires permanents dans cinq des 11 ministères. Des efforts sont en cours pour finaliser les recrutements à ces postes importants.

Soixante-dix mille personnes ont fait des demandes et 21 000 bénéficiaires de toutes les communautés ont commencé à recevoir une retraite de base à la suite de la promulgation par M. Steiner de la loi sur les retraites de base, adoptée fin juin par l'Assemblée du Kosovo.

S'agissant des élections municipales, elles se préparent normalement. L'opération du service des votants, qui procède à la mise à jour de la liste des votants, a pris fin le 23 août. À ce jour, près de 3 400 nouveaux électeurs étaient inscrits en Serbie même et au Montenegro. Bien que ce nombre puisse paraître faible, cela est dû en partie au fait que lors des élections de l'an dernier, près de 104 000 personnes se sont inscrites en personne hors du Kosovo. Un aspect important de l'opération du service des votants de cette année a été le transfert de responsabilités électorales aux institutions locales. Les commissions électorales municipales ont eu un rôle plus important et dirigé les activités de services de vote.

À la fin du mois d'août, la Commission électorale centrale avait approuvé 500 des 5 500 candidats de toutes les communautés, le reste des candidats devant être approuvé à la fin de cette semaine. Les candidats appartiennent à diverses entités politiques, y compris 25 partis politiques, 23 initiatives citoyennes, neuf candidats indépendants et une coalition. S'agissant de ces entités, 21 sont des Albanais du Kosovo, 26 sont des Serbes du Kosovo, cinq sont des Roms, des Égyptiens ou des Ashkali, cinq sont des bosniens ou des Gorani, et une de ces personnes appartient à la communauté turque du Kosovo.

La campagne électorale doit commencer le 10 septembre. En dépit de divergences d'opinion sur les récentes arrestations, les dirigeants politiques de toutes les communautés ont lancé un appel pour que les élections soient ouvertes à tous et se déroulent de façon pacifique et dans le calme.

Les autorités serbes ont demandé que les Serbes du Kosovo au Kosovo puissent voter aux élections présidentielles serbes du 29 septembre. Comme pour les élections fédérales et serbes de septembre et décembre 2000 respectivement, la MINUK ne s'opposera pas à l'exercice par les Serbes du Kosovo de leur droit électoral.

Je voudrais à présent aborder la question du retour des personnes déplacées. En août, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a organisé la première visite aux personnes déplacées serbes du Kosovo en Serbie même dans la ville de Pristina. Le groupe a reçu un accueil chaleureux de la part du Vice-Président albanais du Kosovo à l'Assemblée municipale de Pristina. L'on envisage de poursuivre de façon régulière de telles visites à Pristina.

La région de Gnjilane a connu un accroissement considérable de retours spontanés durant l'été. Si les retours sont positifs, les retours non organisés peuvent avoir des effets négatifs. Cela a été malheureusement le cas à Klokot, dans la région de Gnjilane, au lendemain de l'exposé fait au Conseil par M. Steiner à la fin du mois de juillet. Le 31 juillet, il y a eu une série de cinq explosions dans une région essentiellement habitée par des Serbes du Kosovo, et deux soldats de la KFOR ont été blessés. La MINUK a créé un fonds d'appui aux projets communautaires interethniques dans le village affecté et travaille à la mise en place d'un mécanisme visant à mieux gérer les retours spontanés.

À cet égard, les récentes déclarations des personnes déplacées serbes du Kosovo selon lesquelles elles envisagent de bloquer les points de passage sur la ligne frontalière administrative avec le Kosovo à la fin de ce mois si elles ne peuvent pas retourner en masse, sont préoccupantes. Même si cette impatience est compréhensible, vu l'état encore sensible des relations entre communautés, toute mesure en la matière serait contre-productive et dommageable pour le processus de retours.

Il ne peut y avoir de retours de masse artificiels. La politique de la MINUK en matière de retours se fonde sur le droit des individus de retourner de façon organisée et donc durable. Cela exige une préparation minutieuse sur le terrain pour faire en sorte que les infrastructures – maisons, emplois et accès aux services publics – soient disponibles pour les personnes qui restent. Cela exige aussi une bonne maîtrise des relations avec les communautés albanaises du Kosovo voisines pour réduire les risques d'incidents liés à ces retours.

L'incident de Klokot illustre la fragilité du processus de réconciliation et de confiance et souligne l'importance du dialogue entre communautés. Il y a plusieurs autres incidents visant des Serbes du Kosovo au cours de la période en question et ils sont une source de préoccupation. Le 29 août, des bûcherons serbes du Kosovo dans la région du Pec ont affirmé avoir été attaqués et avoir essuyé des coups de feu tirés par des tireurs non identifiés. La police de la MINUK et le Service de police du Kosovo ont riposté et ont dû appeler des renforts de la KFOR du fait de l'escalade de la situation et de la poursuite des tirs. L'on pense que cela a eu lieu dans le cadre des protestations qui se poursuivent dans la région des Albanais du Kosovo au sujet de la quantité de bois récupérée par les Serbes du Kosovo.

L'un des plus grands obstacles à la mise en oeuvre des projets liés aux retours est le manque de fonds. Face à cette situation, la MINUK a eu des contacts intenses avec les donateurs au Kosovo au cours du mois dernier et a organisé une visite sur des sites potentiels de retour à l'intention des représentants de pays et d'organisations donateurs.

Je voudrais parler des relations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine. La MINUK a poursuivi ses discussions avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour trouver des

solutions concrètes face aux préoccupations de fermiers du Kosovo dans la zone frontalière. Une décision de principe a été prise pour ouvrir deux nouveaux points de passage permettant aux fermiers d'accéder aux terres en question sur la base d'un document de voyage délivré par la MINUK. L'emplacement de ces nouveaux points de passage est encore en discussion.

En ce qui concerne la situation de l'énergie au Kosovo, les membres du Conseil se rappelleront de l'éclair qui a causé de graves dégâts dans la centrale d'Obilic, près de Pristina, au mois de juillet. Depuis lors, l'enquête a révélé que l'étendue des dégâts était due aux négligences dans la gestion du site. Alors que la partie endommagée de la station subit des réparations importantes, M. Steiner a nommé un expert international pour gérer la situation. La désignation d'un Directeur général temporaire vise à dépolitiser le dossier et à mettre l'accent sur les problèmes pratiques qui doivent être résolus.

Les dommages signifient que le Kosovo, une fois encore, malheureusement, se trouve confronté à de graves pénuries d'énergie, à l'approche de l'hiver. Une réponse rapide des donateurs, complétée par le budget consolidé du Kosovo, a permis de commencer des réparations dans une partie de la centrale. On espère que cela sera terminé d'ici le début du mois de décembre. Cependant, l'autre partie de la centrale ne redeviendra opérationnelle qu'en été 2003 au plus tôt. Le Gouvernement a mis en oeuvre une stratégie visant à réduire la consommation et à inciter à la conservation, à travers une campagne d'économie de l'énergie.

Pour terminer, comme j'ai essayé de le démontrer dans cet exposé, certaines tensions se sont produites le mois dernier, à la suite des arrestations qui ont été opérées. La MINUK estime que les dirigeants kosovars de souche albanaise comprennent maintenant que ces arrestations sont le fruit de longues enquêtes respectueuses des procédures judiciaires, qui ont été faites indépendamment de l'affiliation ethnique ou politique. En outre, le Premier Ministre Rexhepi a assuré à la MINUK que les dirigeants continuaient d'appuyer la position ferme adoptée par la MINUK et la KFOR dans leurs efforts visant à faire respecter l'état de droit. Je voudrais, à cette occasion, exprimer notre reconnaissance aux membres du Conseil et l'Union européenne pour les déclarations de soutien à la MINUK, déclarations qu'elle a fort appréciées. La MINUK continuera de compter sur l'appui du Conseil dans ses efforts destinés à renforcer l'état de droit au Kosovo.

Alors que les institutions provisoires reviennent de vacances, elles sont confrontées à une longue liste de tâches à accomplir : faire face à la situation énergétique, achever le recrutement en vue de pourvoir d'importants postes dans la fonction publique et adopter des lois sur toute une gamme de questions. Nous espérons qu'elles s'impliqueront de manière positive pour aborder ces questions avec la MINUK. Dans le même temps, à l'approche de la campagne électorale, la MINUK compte sur les représentants élus et espère que le deuxième tour des élections municipales se déroulera sans violence, dans une atmosphère d'inclusion et de tolérance.

M. Tidjani (Cameroun) : Monsieur le Président, la délégation camerounaise voudrait exprimer à M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, toute son appréciation pour son exposé actualisé et riche en informations sur la situation au Kosovo. Cet exposé, nous l'avons suivi avec la plus grande attention.

Intervenant lors de la réunion sur le Kosovo le 30 juin 2002, ma délégation avait insisté sur la nécessité de capitaliser tous les signaux positifs qui ressortaient du rapport du Secrétaire général (S/2002/779), afin de consolider les esquisses encore fragiles d'une renaissance des activités normales au Kosovo. Nous avions alors indiqué que le renforcement de la sécurité, le désarmement de toutes les bandes armées et l'incitation au retour de toutes les minorités devaient constituer des actions prioritaires à entreprendre. Aujourd'hui, nous constatons que, grâce au dévouement de ces hommes et de ces femmes engagés au chevet du Kosovo, la mise en oeuvre de ces priorités porte déjà des fruits.

Par ailleurs, des progrès remarquables ont aussi été enregistrés dans le renforcement de la légalité, dans l'ensemble du territoire du Kosovo, dans la lutte contre l'insécurité et la criminalité sous toutes ses formes. Ma délégation soutient le projet de coopération régionale dans la lutte contre la criminalité organisée, qui ne peut cependant produire les résultats escomptés que si les services de police et de justice en pleine création ou restructuration répondaient positivement aux espoirs placés en eux. Sur ce plan, la situation actuelle laisse augurer des lendemains prometteurs, bien qu'elle

nécessite encore sur le plan judiciaire une coopération accrue de toutes les composantes sociopolitiques, ainsi que celle des autorités de la sous-région.

M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, nous avait dit, après les élections parlementaires présidentielles, qu'il estimait que le moment était venu, dans le cadre de la phase nouvelle de l'opération de l'ONU de transférer progressivement l'autorité au sein du Kosovo aux institutions d'administration provisoire, sans que cela n'augure de futurs statuts politiques des sept provinces. Nous lui avons apporté notre appui, à l'instar des autres membres du Conseil de sécurité. Cet appui, nous le réitérons aujourd'hui encore, et nous invitons les autorités du Kosovo à respecter scrupuleusement les attributions telles que définies par le Cadre constitutionnel. C'est l'unique voie pour faire progresser, de façon harmonieuse, et selon la programmation mise en place, le processus en cours.

Le Kosovo sera une province de droit ou ne le sera pas. En effet, les derniers incidents qui ont suscité des propos fort regrettables de la part des responsables du Kosovo, méritent d'être condamnés avec la dernière énergie. La fragile renaissance du Kosovo démocratique et multiethnique, sous la direction de l'ONU, mérite d'être renforcée et fortement soutenue. Le retour à la normale au Kosovo, certes, sera un long processus où la patience, la persévérance et surtout le doigté seront les vertus nécessaires qui mèneront à l'objectif de l'arrimage du Kosovo à la grande famille des Balkans, débarrassé des vieux démons de la violence et de la guerre.

Pour parvenir à cette étape ultime, il nous faudra encore passer par d'autres phases intermédiaires cruciales. L'une de ces phases, c'est l'organisation des élections municipales prévues le 26 octobre 2002. C'est le lieu de dire notre appréciation pour le processus mis en place par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en vue de permettre une grande participation à ces élections, y compris celle des électeurs se trouvant en dehors du Kosovo, et tout cela dans l'ordre et la transparence. À ce stade, ma délégation ne peut souscrire à toute idée qui entraverait le travail laborieux en cours en vue de la réconciliation de toutes les composantes de la population du Kosovo. La délégation camerounaise lance ainsi un appel à toutes ces composantes sociopolitiques pour qu'elles prennent part, sans condition, à cette troisième phase électorale. Nous saisissons aussi cette occasion pour relever que ma délégation a pris acte à propos de l'invitation de M. Steiner de voir les membres du Conseil de sécurité prendre part sur le terrain lors des élections qui sont prévues le 26 octobre.

L'extension de l'autorité de la MINUK dans l'ensemble du Kosovo et le respect du droit sont les aspects qui, à notre avis, méritent une attention particulière dans l'action future de l'ONU dans cette province. Plus que jamais, le succès de la mission de l'ONU au Kosovo dépend de la coopération, coopération de toutes les composantes sociopolitiques au Kosovo, coopération de la République fédérale de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, coopération enfin de la communauté internationale, notamment sur le plan financier.

Enfin, ma délégation réitère ses remerciements et ses encouragements à toutes les organisations internationales et aux éléments de la MINUK qui, quotidiennement, eux vont sur le terrain pour qu'advienne au Kosovo la paix des coeurs.

M. Lavrov (Fédération de Russie) *(parle en russe)* : Monsieur le Président, c'est un vif plaisir pour nous que de vous voir, vous Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, occuper la présidence du Conseil. Nous savons gré à votre délégation d'avoir pris l'initiative de consacrer la séance d'aujourd'hui à un examen approfondi de la question du Kosovo. Nous tenons également à remercier le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de son exposé circonstancié.

La situation au Kosovo et alentour, ainsi qu'il ressort de cet exposé, demeure très complexe et exige une attention soutenue ainsi qu'une participation active de la part de la communauté internationale. Nous saluons les succès remportés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sous la direction de Michael Steiner dans l'instauration d'institutions provisoires d'administration autonome dans la province, dans le règlement des problèmes économiques et sociaux en souffrance, dans l'ouverture d'un dialogue avec la coalition serbe pour le retour au Kosovo et l'instauration d'une coopération avec le Gouvernement de Belgrade.

Toutefois, les autorités locales ont encore un long chemin à parcourir avant que l'on ne puisse parler sérieusement du raffermissement dans la vie quotidienne des institutions d'administration autonome

du Kosovo et du principe de la multiethnicité. Le fait est qu'il continue souvent à y avoir des cas où l'intérêt des minorités est méconnu et cela risque d'avoir des incidences négatives sur le niveau de participation des minorités aux prochaines élections municipales. Si tel est le cas, l'on ne parviendra pas à mettre en place l'équilibre nécessaire à l'instauration de conditions permettant la poursuite de la normalisation de la situation au Kosovo.

La situation en ce qui concerne les relations interethniques est déjà très inquiétante. Jusqu'à présent les efforts déployés par la MINUK pour créer des conditions propices au retour des minorités n'ont pas donné de résultats notables. M. Annabi nous a dit à quel point ce problème était délicat. En fait, selon les experts de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'une des régions les plus difficiles, si l'on considère le nombre d'actes de violence à motivation ethnique, est le secteur sud-est du Kosovo, c'est à dire la région de Klokot. Selon les données dont dispose l'OTAN, et que l'on peut obtenir à Bruxelles, il arrive encore que l'on cherche à faire peur aux Serbes ou à les menacer. On continue également à brûler des maisons ou à les faire sauter dans la province. Il est évident que ce type d'acte, de même que les exemples cités par M. Annabi, visent à contraindre les Serbes à quitter la province. Bien entendu, on ne saurait tolérer cela.

Nous appuyons résolument les efforts déployés par Michael Steiner pour consolider l'état de droit au Kosovo. Toutefois, il est tout à fait évident que la Mission des Nations Unies au Kosovo doit encore faire face à de sérieux problèmes dans ce domaine. Le principal problème, selon nous, est la résistance systématique qu'oppose l'élément criminel de la société, en particulier les anciens combattants de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) et d'autres groupes nationalistes. Ces groupes sont d'ailleurs représentés dans les structures dirigeantes du Kosovo. Ce sont justement ces groupes qui ont provoqué des désordres à Pristina et dans plusieurs autres lieux en protestant contre l'arrestation menée par la MINUK et la police de la KFOR d'anciens commandants de l'ALK et de personnes qui avaient commis des crimes graves, bien que ces arrestations fussent tout à fait légitimes.

Nous sommes convaincus que la MINUK doit, conformément à la résolution 1244 (1999), continuer à agir de manière résolue afin de maintenir l'ordre public dans la province. À cet égard, la MINUK doit résolument défendre les membres de son personnel contre toute tentative qui viserait à les calomnier et à jeter sur eux le discrédit, y compris lorsque ces tentatives sont motivées par des raisons politiques. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit apporter son concours à l'instauration du climat politique nécessaire et mettre un terme à toute attaque contre le personnel international remplissant les fonctions qui lui sont confiées. Il est également inadmissible que les institutions d'administration autonome du Kosovo cherchent à mettre en doute le bien fondé des efforts déployés par la MINUK pour lutter contre la criminalité et contre l'extrémisme. Le représentant du Cameroun vient d'appeler l'attention sur ce point et nous sommes d'accord avec ce qu'il a dit quant à la nécessité de condamner ces tentatives.

Le problème posé par Mitrovica demeure préoccupant. Nous sommes convaincus qu'il faut résoudre ce problème en faisant uniquement appel à des moyens politiques sans recourir à la violence ni à la contrainte et en coopération étroite avec Belgrade. La situation à Mitrovica est extrêmement délicate et il est important que la présence internationale se comporte de façon responsable et évite toute démarche imprudente ou irréfléchie.

Il y a un autre problème qui n'a pas encore été résolu, c'est celui de la démarcation de la frontière entre la Macédoine et la Yougoslavie, conformément à l'Accord qui a été conclu entre Belgrade et Skopje. La démarcation de la section constituée par le Kosovo dans cette frontière ne sera possible qu'avec la participation directe de la MINUK. Encore une fois, nous demandons que le travail qui doit être entrepris à cet égard soit rapidement mis en train. Il s'agit là d'un problème important qu'il convient de régler et dont le report n'est pas justifié.

Intervenant dans cette salle au mois d'avril, Michael Steiner et le directeur du Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie pour le Kosovo-Metohija, M. Čović, ont invité les membres du Conseil de sécurité à se rendre au Kosovo pour se familiariser avec la situation sur le terrain et évaluer les progrès accomplis. Nous pensons qu'un déplacement sur le terrain serait opportun et pourrait peut-être se faire en novembre après la tenue des élections municipales. Bien entendu, la mission se rendrait également à Belgrade pour prendre contact avec les dirigeants de la République fédérale de

Yougoslavie. Nous pensons qu'en envoyant une mission du Conseil de sécurité on pourrait donner une fois de plus la preuve de notre ferme soutien pour les activités de la MINUK et assurer la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Une telle mission permettrait également de réaffirmer la volonté de la communauté internationale de parvenir à un règlement global de la question.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

M. Doutriaux (France) : Monsieur le Président, je voulais rendre hommage à votre présence personnelle pour présider les travaux que nous avons aujourd'hui sur le Kosovo. Je voulais également remercier Hédi Annabi pour le briefing très complet qu'il a tracé sur la situation au Kosovo.

Comme M. Annabi nous l'a dit, nous sommes une fois de plus au Kosovo à un moment important. Nous sommes à quelques semaines des élections municipales. Ces élections municipales seront certainement un nouveau test dans la réconciliation interethnique au Kosovo, mais M. Hédi Annabi nous a dit qu'au cours des récentes semaines, à l'occasion d'un certain nombre d'arrestations conduites, certaines tensions étaient apparues. Donc ceci montre bien que d'une part, nous avons encore des tâches importantes à accomplir dans le futur proche, et qu'il reste, en dépit des efforts accomplis, un certain nombre de difficultés.

L'Union européenne et la présidence danoise s'exprimeront ultérieurement au nom de mon pays. J'insisterai simplement sur deux points.

Le premier, c'est tout le volet longuement exposé par Hédi Annabi, le volet état de droit, maintien de l'ordre, sécurité, lutte contre le crime organisé. Et je crois que dans tous ces domaines notre message doit être un message de soutien unanime de l'ensemble du Conseil de sécurité à l'action de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de la KFOR et du Représentant spécial M. Steiner. Ils se sont engagés dans une politique active de rétablissement de l'état de droit, de lutte contre la criminalité, de lutte également, comme l'a relevé l'Ambassadeur Lavrov à l'instant, contre les incidents interethniques et les actions contre d'autres ethnies. Nous devons ici pleinement soutenir la MINUK.

Nous sommes heureux de soutenir ce que nous a dit M. Annabi qui nous expliquait qu'il y avait maintenant sur place, parmi les autorités kosovares, une meilleure compréhension de l'action de la MINUK pour établir l'état de droit. Il n'empêche que l'Union européenne avait effectivement regretté la déclaration faite le 19 août par le Gouvernement du Kosovo à cet égard. Mais je comprends que les choses maintenant s'améliorent et que l'action de la MINUK est mieux comprise.

Alors évidemment, cette action pour établir l'état de droit, engagée par la MINUK, c'est une action toutes ethnies confondues, et le soutien que nous apportons à cet égard à l'action de la MINUK vaut autant pour les actions conduites d'un côté que de l'autre. Et c'est important aujourd'hui de le rappeler.

Mon deuxième point porte sur les élections. C'est un test important, le test du 26 octobre, et nous sommes heureux d'apprendre, comme vient de nous le dire M. Annabi, que la préparation de ces élections se déroule bien; qu'un grand nombre d'électeurs sont d'ores et déjà inscrits, quelle que soit leur ethnie, et qu'un grand nombre de candidats se sont déjà fait enregistrer. Les autorités serbes d'ailleurs ont invité la communauté serbe à pleinement participer à ces élections, et c'est évidemment une très bonne chose. Donc la communauté internationale et le Conseil de sécurité suivront de très près le déroulement des élections, et pour nous ce sera un nouveau test dans le rétablissement d'une situation tout à fait normale au Kosovo.

Je voulais terminer en rappelant brièvement l'engagement important de mon pays, de la France, au Kosovo au sein de la MINUK et de la KFOR et annoncer que d'ailleurs, le Ministre français des affaires étrangères sera le 7 septembre au Kosovo et la veille, dans le pays voisin, la Bosnie-Herzégovine.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays.

M. Yap (Singapour) *(parle en anglais)* : C'est un plaisir et un honneur pour nous que de vous voir présider notre réunion, Monsieur le Président. Cela confirme l'importance que la Bulgarie attache à la question du Kosovo.

Nous aimerions remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, pour son utile mise à jour sur la

situation au Kosovo. Il a bien fait de mettre en lumière les réactions hostiles suscitées par les arrestations récentes d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo et par l'arrestation prévue mais ratée de Milan Ivanovic. Nous condamnons ces réactions négatives et nous nous félicitons des efforts visant à apaiser la situation et les appuyons.

Laisser entendre que les actions menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ont des motivations politiques, et organiser des manifestations contre ces actions, a non seulement des effets déstabilisateurs mais constitue aussi un défi à l'autorité qu'a la MINUK de faire respecter l'état de droit au Kosovo. Cela est très inquiétant, d'autant plus que l'établissement de l'état de droit est essentiel à toute opération de maintien de la paix. Considéré comme l'une des zones repères pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999), l'état de droit est une condition clé pour que la société et les institutions du Kosovo soient prêtes à mettre en place un processus de détermination du statut final du territoire.

Le document établi par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, sur les différents repères, indique clairement ce qu'implique la notion d'état de droit. Des directives explicites sur ce qui doit être accompli dans le cadre de l'état de droit démontrent l'utilité du processus de définition de repères en tant qu'outil d'évaluation des progrès et que moyen d'aller de l'avant.

Au cours de la dernière séance publique sur le Kosovo, nous avons indiqué que le processus de définition des repères semblait avoir déjà favorisé des progrès substantiels dans un certain nombre de domaines critiques tels que des institutions gouvernementales responsables, l'ordre public, le retour des personnes déplacées et leur réconciliation. Toutefois, nous avons noté qu'il restait encore beaucoup plus à faire pour instaurer la sécurité, la stabilité et le progrès dans la province, et que la vision d'une société pluriethnique ouverte à tous n'était pas sur le point de se réaliser, loin de là. À cet égard, nous espérons que les réactions négatives suscitées par les arrestations n'entraîneront pas le Kosovo dans la direction contraire à ce qu'envisageait M. Steiner pour la province. Nous appelons les dirigeants du Kosovo à jouer leur rôle dans le renforcement du respect de l'état de droit et de l'autorité de la MINUK au Kosovo.

Puisque le Conseil de sécurité examine régulièrement la question du Kosovo, nous voudrions encourager à une plus grande réflexion et à une analyse plus approfondie sur les zones repères afin de constater les tendances et d'évaluer toute menace qui pourrait se faire jour. Des mesures de renforcement et de prévention pourront alors être prises si nécessaire. La situation malsaine à Mitrovica et dans d'autres parties du Kosovo et le problème énergétique constant sont des questions particulièrement inquiétantes. Nous notons dans l'exposé de M. Annabi la menace potentielle qui se profile à l'horizon de personnes déplacées, des Serbes de souche, bloquant les points de passage à la frontière administrative du Kosovo. Ceci pourrait saper les programmes de retours et les efforts visant à intégrer les Serbes de souche et autres minorités dans la société kosovare. Nous engageons la MINUK, Belgrade et les dirigeants du Kosovo à faire tous les efforts possibles pour résoudre ces problèmes.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de Singapour des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

M. Cunningham (États-Unis) *(parle en anglais)* : Je voudrais vous souhaiter la bienvenue, M. Passy, Ministre des affaires étrangères, au Conseil de sécurité et vous remercier de présider cette séance. Je tiens également à remercier M. Annabi pour son exposé.

Je voudrais aborder brièvement les trois grandes catégories de questions que M. Annabi a soulevées car elles sont très importantes à cette étape de l'évolution de la situation au Kosovo.

La première est la question de l'état de droit. Nous préconisons et appuyons depuis longtemps les efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en vue de renforcer l'état de droit. Nous estimons qu'il s'agit là d'un projet fondamental qui doit être réalisé. Nous croyons que la MINUK a géré avec justice les récentes arrestations et poursuites, sans porter préjudice à quelque groupe que ce soit, et nous attendons vraiment de la part de tous les dirigeants du Kosovo et de la région qu'ils coopèrent aux efforts visant à poursuivre les crimes graves. Nous avons déploré les déclarations initiales du Premier Ministre, M. Rexhepi, critiquant la MINUK en faisant état de prisonniers politiques, mais nous nous félicitons de ce qu'il ait appelé à la cessation des manifestations et de ce qu'il se soit engagé à

travailler avec la MINUK. Je note que nombre de dirigeants politiques et d'intellectuels du Kosovo ont appuyé avec force les arrestations. Certains ont appelé les dirigeants du Kosovo à agir de manière responsable par le biais des institutions provisoires d'administration autonome, et non pas en recourant à la populace. Nous avons trouvé encourageantes ces déclarations qui indiquent un engagement en faveur du processus de définition de repères lancé par le Représentant spécial, M. Steiner, processus auquel nous accordons notre plein appui. Quant à M. Ivanovic, nous sommes certains qu'il sera appréhendé dans un avenir proche.

Pour ce qui est du processus politique et des élections, nous sommes d'avis qu'il faut encore en faire beaucoup plus pour renforcer les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo. Nous aimerions par exemple voir l'Assemblée se réunir conformément à un calendrier établi et éviter la tentation de réagir au cas par cas aux derniers gros titres de la presse. Nous nous félicitons de ce que les préparations des élections semblent être sur la bonne voie et que des signes positifs indiquent que le Kosovo continue d'appuyer l'établissent d'un gouvernement démocratique représentatif de toutes les communautés. Nous sommes heureux de ce que 72 partis et autres entités politiques, y compris plus de 30 qui représentent des Serbes et des communautés minoritaires, se sont déjà inscrits pour les élections municipales d'octobre.

S'agissant des réfugiés, nous sommes également encouragés par le progrès continu en matière de retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. La stabilité à long terme passe nécessairement par la fourniture à ces populations vulnérables de véritables possibilités de retour ainsi que de solutions durables. Malheureusement, nous savons tous que cela prendra du temps. Nous nous inquiétons des appels à des retours en masse non organisés, ce qui est irresponsable et aurait des effets déstabilisateurs. Ce n'est pas ainsi que l'on favorisera la démocratie pluriethnique au Kosovo, et je suis bien de l'avis de M. Annabi quand il dit que ceci serait contre-productif et nuirait au processus de retour. Nous devons bien nous préparer et organiser des retours durables pour instaurer le type de stabilité que, j'en suis persuadé, nous souhaitons tous.

En résumé, nous estimons qu'au cours des mois à venir, nous devrions nous attacher à faire des progrès concernant les repères, à poursuivre l'important travail effectué quant aux retours et à appuyer la participation de tous les groupes aux élections municipales qui auront lieu en octobre.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Valdivieso (Colombie) *(parle en espagnol)* : Je voudrais tout d'abord à mon tour vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, à cette séance du Conseil. Votre présence est hautement appréciée au moment où nous traitons d'une question délicate pour votre région, et je voudrais dire à quel point nous apprécions l'intérêt constant que l'Ambassadeur Tafrov et sa délégation portent aux questions touchant les Balkans.

De même, nous saisissons cette occasion pour remercier M. Annabi des informations qu'il nous a fournies. En dépit de certains épisodes de tension, nous nous réjouissons dans l'ensemble des événements positifs qui sont survenus au Kosovo. Nous réaffirmons une fois de plus notre appui et notre reconnaissance au Représentant spécial, M. Steiner et aux fonctionnaires de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Je voudrais maintenant aborder certaines questions soulevées par M. Annabi. Premièrement, comme beaucoup d'autres orateurs l'ont fait aujourd'hui, nous rappelons la nécessité de renforcer l'état de droit. Les événements des derniers jours découlant de l'arrestation par la MINUK de membres de l'Armée de libération du Kosovo (ALK), ainsi que les réactions que ces arrestations ont suscitées sont très préoccupantes. Il a été très utile que le Président de l'Assemblée, M. Daci, et le Premier Ministre, M. Rexhepi, lancent un appel à la communauté pour qu'elle mette un terme aux manifestations et respecte les décisions prises par la MINUK. Cela est encore plus remarquable si l'on tient compte du fait que leur réaction initiale avait été négative.

La MINUK et les nouvelles institutions doivent avoir la prérogative de mettre en place les mécanismes nécessaires pour que soient prises les mesures pertinentes en vue de renforcer l'état de droit, qui est une garantie de la consolidation démocratique au Kosovo. À cet égard, nous réaffirmons que sans justice, il n'y a pas de sécurité, et que sans sécurité, il est impossible de jeter les bases de la création d'une

société multiethnique. Par conséquent, nous lançons un appel à la MINUK pour qu'elle poursuive ses efforts en ce sens, et nous demandons aux dirigeants de l'Administration d'appuyer ces efforts sans politiser la justice.

Deuxièmement, nous souhaitons aborder le problème des réfugiés et des personnes déplacées. Nous sommes heureux d'apprendre que le nombre de retours a augmenté en vertu de la politique de la MINUK de favoriser les retours individuels plutôt que les retours en masse; les personnes qui rentrent à leur domicile au Kosovo doivent avoir les garanties nécessaires sur le plan de la sécurité et de la liberté de mouvement pour pouvoir vivre une vie constructive. À cet égard, nous invitons la communauté serbe à reconsidérer plus soigneusement l'idée d'organiser une marche de protestation jusqu'à la frontière entre le Kosovo et la Serbie, afin de faire pression en vue d'un retour massif des réfugiés. Il faut tenir compte de la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, et donc promouvoir une politique de retour qui garantisse l'intégrité des personnes, comme le fait la MINUK.

La Colombie a toujours accordé une grande importance à la coopération et au dialogue entre la MINUK et Belgrade. À cet égard, nous lançons un appel aux dirigeants de Belgrade pour qu'ils continuent à rechercher une solution définitive pour Mitrovica. Il faut en finir avec les structures parallèles dans cette région, afin de garantir la mise en place d'institutions démocratiques qui renforceront l'état de droit et la primauté du droit.

Enfin, nous souhaitons évoquer les progrès réalisés dans l'organisation des élections municipales. Nous sommes heureux de voir que le nombre de candidats inscrits a augmenté, en particulier ceux qui représentent des minorités. Nous devons tous espérer que la campagne sera transparente et aboutira à un résultat positif en ce qui a trait à la consolidation de la démocratie. De même, nous appuyons les efforts déployés par la MINUK pour faciliter la participation des Serbes du Kosovo aux élections qui auront lieu en Yougoslavie.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays, à moi-même et, en particulier, à l'Ambassadeur Tafrov.

M. Wehbe (République arabe syrienne) *(parle en arabe)* : Je voudrais d'emblée vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Nous sommes heureux de vous voir, Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, présider cette séance importante. En même temps, nous tenons à remercier l'Ambassadeur Tafrov d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance, d'autant plus que la Bulgarie est située au coeur des Balkans et s'est toujours vivement intéressée à toutes les questions importantes touchant cette région.

Ma délégation souhaite aussi remercier S.E. l'Ambassadeur John Negroponte, Représentant permanent des États-Unis, ainsi que les autres membres de sa délégation d'avoir dirigé avec succès les travaux du Conseil le mois dernier.

Je remercie également M. Hédi Annabi de son exposé complet et détaillé de ce matin sur les derniers événements survenus au Kosovo.

M. Annabi a parlé assez longuement des arrestations faites par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK); nous estimons que les personnes arrêtées sont soupçonnées d'avoir commis des crimes graves et que les arrestations ne visaient pas les groupes particuliers auxquels appartenaient ces personnes ou auxquels elles étaient associées. Je réaffirme que la MINUK agit en respectant scrupuleusement le mandat qui lui est confié dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Dans cette résolution, le Conseil a confié à la MINUK la tâche d'établir la primauté du droit. Le mandat de la Mission ne se limite pas non plus aux dispositions de cette résolution ou aux souhaits de la communauté internationale en général; il reflète également les voeux de la population du Kosovo. Ces arrestations ont été faites à la suite de longues enquêtes menées par la MINUK depuis le début de 1999.

En outre, les activités de la MINUK ces dernières années ont démontré qu'elle s'était engagée à édifier des institutions démocratiques et une société stable au Kosovo; à garantir la protection de toute la population du Kosovo; et à assurer le respect du droit en vue de garantir un avenir meilleur au Kosovo. Nous attendons avec impatience les élections municipales au Kosovo, dans l'espoir qu'elles seront démocratiques et représenteront toutes les factions, toutes les minorités et tous les groupes ethniques de façon équilibrée.

Cela permettra d'assurer l'atmosphère nécessaire à la stabilité au Kosovo et à la mise en place de fondements économiques solides pouvant répondre aux besoins de sa population.

De façon générale, nous appuyons les efforts de la MINUK sous la direction de M. Steiner et souscrivons donc au principe d'établissement et de consolidation de la primauté du droit au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999). Nous espérons que la question du retour des minorités se verra accorder la priorité requise. Cela aidera à instaurer la stabilité au Kosovo, à éviter divers problèmes à la société kosovare dus à sa nature multiethnique, et à la protéger de toutes les formes d'extrémisme visant à la diviser. En vue d'accroître le nombre croissant de rapatriés, observé récemment et dont nous nous félicitons, il est donc nécessaire de protéger les points de passage que ces personnes doivent traverser pour rentrer chez elles et écarter les extrémistes de ces lieux.

Nous saluons la proposition de M. Steiner, évoquée par l'Ambassadeur Lavrov, d'une prochaine visite du Conseil pour évaluer la situation sur place, identifier les divers problèmes et exprimer un soutien effectif au mandat de la MINUK.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour les paroles aimables qu'il a adressées à moi-même, à mon pays et à mon ambassadeur ici à New York.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à New York et vous remercier d'avoir convoqué cette séance et de la présider vous-même. Je félicite la Bulgarie de son accession à la présidence du Conseil.

Je voudrais remercier M. Annabi de son exposé et à travers lui, le Représentant spécial Steiner et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour leurs efforts visant la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999), y compris la réalisation d'objectifs précis.

Nous appuyons tout particulièrement les efforts de M. Steiner visant à établir la primauté du droit au Kosovo ainsi que la politique ferme de la MINUK en ce qui concerne l'arrestation de personnes soupçonnées d'actes criminels, indépendamment de leur origine ethnique ou affiliation politique. Ces tâches sont clairement mandatées dans la résolution 1244 (1999). Ce n'est qu'en traduisant en justice les criminels qu'une société fondée sur le droit peut voir le jour.

La Norvège estime que les dirigeants politiques au Kosovo doivent pleinement appuyer les efforts de la MINUK visant à renforcer la primauté du droit au Kosovo. Les allégations portées contre la MINUK au sujet de soi-disant motivations politiques expliquant les arrestations sont tout à fait inacceptables, tout comme l'incitation à la non-coopération avec la MINUK ou toute attaque contre le personnel des Nations Unies et de la KFOR. Nous notons que le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée ont atténué des déclarations précédentes critiquant les arrestations effectuées par la MINUK et nous les exhortons ainsi que d'autres dirigeants albanais du Kosovo à travailler avec la MINUK et la KFOR pour promouvoir la primauté du droit et assurer les conditions favorisant les retours.

Mon gouvernement s'inquiète de la situation financière de la Direction du logement et des biens immeubles. La régularisation des droits de propriété est un préalable aux retours et aux investissements économiques, qui sont prioritaires pour la MINUK. La Norvège se félicite de l'intérêt accru accordé par le Représentant spécial au retour des personnes déplacées. Dans le même temps, nous encourageons le fait d'accorder davantage d'attention et de ressources à l'action de la Direction du logement et des biens immeubles en vue d'en accroître l'efficacité et le traitement des cas. Nous demandons aux pays donateurs de fournir davantage de ressources à cette Direction. Cela contribuerait à trouver des solutions durables aux milliers de personnes déplacées qui vivent aujourd'hui dans des conditions pénibles et ne peuvent retourner chez elles. La Norvège a fourni une contribution de 375 000 euros et est sur le point de détacher cinq avocats auprès de cette institution.

Nous savons qu'un grand nombre d'appartements appartenant à des Serbes du Kosovo déplacés et d'autres minorités ont été occupés illégalement par d'autres résidents du Kosovo. Il s'agit d'un défi majeur au droit et au retour des personnes déplacées.

La Norvège se félicite des progrès réalisés dans la préparation des élections locales d'octobre et des perspectives d'une large participation de toutes les communautés au Kosovo. Cette élection sera le troisième scrutin démocratique au Kosovo depuis 2000. L'expérience passée montre que la mise en oeuvre des

résultats du scrutin constitue un défi. Les élections constituent plus qu'un exercice technique. Les représentants élus et les administrations locales doivent assumer leurs responsabilités et se consacrer aux tâches qui leur sont dévolues.

Au niveau municipal, cela concerne d'abord et surtout la fourniture de services publics aux communautés. L'octroi de ressources doit se faire dans la transparence. Les institutions de transition doivent promouvoir la société civile et les droits de l'homme; cela constitue également une responsabilité des assemblées municipales et de leurs administrations. Par ailleurs, les membres de minorités ethniques et les femmes doivent avoir une représentation adéquate au sein des institutions locales et une participation effective en tant que fonctionnaires. Ce n'est que de cette façon que les objectifs du Représentant spécial pour la mise en place d'institutions efficaces, représentatives et opérationnelles au Kosovo pourront se concrétiser.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège pour les paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

Mme Lajous (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, c'est un honneur pour nous de vous voir, vous, le Ministre bulgare des affaires étrangères, présider cette séance. Votre présence souligne l'importance que votre pays accorde à sa participation au Conseil de sécurité.

Je voudrais également remercier M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, pour les informations qu'il nous a fournies sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

La province du Kosovo continue de poser un défi à la communauté internationale en dépit des ressources politiques et économiques énormes qui y ont été investies. Parler du Kosovo revient en fait à parler d'un projet de paix qui a été parfois entravé par des événements qui renvoient à l'origine du conflit.

Ma délégation appuie l'idée d'un Kosovo sans divisions ethniques. Mais les actes d'agression entre groupes n'ont pas cessé. Des réfugiés d'origine serbe ayant décidé de retourner chez eux font face à un environnement hostile, comme l'illustre le cas de Stupelj.

Il est bon de savoir que pendant le premier semestre de cette année, environ 1 000 réfugiés sont rentrés au Kosovo. Cependant, le nombre total de réfugiés n'a pas dépassé les 4 500 depuis 2000. Nous exprimons par conséquent l'espoir que le programme de retour viable permettra d'améliorer la situation des réfugiés qui réintègrent leurs foyers et ainsi d'en accroître le nombre.

Le Mexique estime qu'il est nécessaire d'instaurer un état de droit au Kosovo garantissant le plein respect des droits de la personne. Cependant, les événements récents, liés à l'arrestation de personnes d'origine serbe et albanaise, nous incitent à penser que malgré les efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la communauté internationale, nous sommes encore loin du jour où les Kosovars, sans distinction, auront pleinement confiance dans leurs institutions. Nous regrettons notamment la réaction du Gouvernement provisoire qui a contesté la légalité de ces actes.

En réitérant son appui à la MINUK et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), le Mexique est persuadé que toutes les personnes qui, de par leurs actes, doivent être traduites en justice devant les tribunaux spéciaux, devront l'être sans distinction, avec les garanties juridiques voulues.

Ma délégation estime que des déclarations regrettables et des actes d'intolérance ne font qu'encourager des divisions irrationnelles et nuisent à la réconciliation parmi les habitants de la province. Le moment n'est pas propice pour fomenter des divisions. Au contraire, dans quelques semaines, des élections municipales auront lieu au Kosovo et les Kosovars auront une nouvelle possibilité d'exprimer, de manière pacifique, leur volonté démocratique.

La démocratie et l'état de droit sont deux concepts qui, dans la praxis politique, se complètent et se soutiennent mutuellement. Pour ce qui est de l'état de droit, il y a encore beaucoup à faire au Kosovo, en particulier en ce qui concerne l'administration de la justice. Nombre de problèmes rencontrés au Kosovo pourraient être surmontés avec un système judiciaire fiable. La communauté internationale doit s'efforcer d'améliorer l'administration de la justice dans la province sans céder à la tentation de recruter un nombre plus important de juges internationaux.

Tous les Kosovars et la communauté internationale sont responsables de l'avenir de la

province. Plusieurs organisations internationales et des entités de la société civile chaque jour marquent leur appui au Kosovo, mais cette même communauté internationale souhaite davantage de tolérance interethnique, une plus grande consolidation de la démocratie et l'instauration d'un état de droit, de sorte que les droits de la personne soient pleinement respectés.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie la représentante du Mexique des paroles aimables qu'elle a adressées à la Bulgarie ainsi qu'à moi-même.

M. Zhang Yishan (Chine) *(parle en chinois)* : En premier lieu, je vous souhaite, M. le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, la bienvenue au Conseil de sécurité, en cette séance que vous présidez. Je remercie également le Sous-Secrétaire général M. Annabi de son exposé très complet.

Depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité consacrée à la question du Kosovo, la situation a beaucoup évolué. Certains changements sont encourageants mais d'autres, malheureusement, sont inquiétants. L'arrestation d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo qui sont soupçonnés de crimes contribue à l'administration de la justice au Kosovo. Nous appuyons les efforts déployés par la KFOR et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à cet égard. En même temps, nous espérons que la MINUK multipliera ses efforts en matière d'enquêtes pour traduire tous les auteurs de crimes devant la justice, afin de créer de solides fondements à un véritable état de droit.

La délégation chinoise condamne toutes les attaques contre le personnel de l'ONU et en appelle à toutes les parties concernées pour qu'elles prennent les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du personnel de l'ONU. Notre délégation a toujours été attachée au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous avons constaté que des développements récents ont entravé le retour de certaines minorités ethniques. Nous espérons que la MINUK considérera cette question importante et prendra des mesures efficaces pour créer un climat propice au retour des réfugiés, ainsi qu'à la tenue des élections municipales d'octobre prochain.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

M. Eldon (Royaume-Uni) *(parle en anglais)* : Je vous remercie, M. le Ministre, et je vous souhaite la bienvenue à New York. Il fait bon de vous voir présider aujourd'hui cette séance du Conseil, séance à laquelle, comme d'habitude, M. Annabi nous a fait un exposé fort utile et très pointu.

Comme la représentante du Danemark prendra tout à l'heure la parole au nom de l'Union européenne, je me contenterai de deux ou trois observations, comme l'a fait tout à l'heure M. l'Ambassadeur Doutriaux de France.

Je voudrais d'emblée dire clairement que le Royaume-Uni continue d'appuyer l'approche du Représentant spécial M. Steiner qui consiste à privilégier les normes plutôt que le statut ou, je suppose, ce que l'on pourrait qualifier dans le langage courant de repères. Les principaux défis, dans les prochains mois, seront de renforcer l'état de droit. J'ai constaté que M. Annabi avait raison de souligner cet aspect dans sa déclaration : le progrès économique et la création de conditions propices au retour viable des personnes déplacées dans leur propre pays.

À propos de l'état de droit, nous nous félicitons, comme d'autres membres, des récentes arrestations médiatisées effectuées par la KFOR et la MINUK. La réaction des institutions du Kosovo aux arrestations d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo n'a pas utile, nous l'avons dit publiquement. Comme d'autres, nous appuyons l'éventuelle arrestation de Milan Ivanovic, et nous appelons les autorités de Belgrade à faire part d'informations sur l'endroit où il se trouve. Les relations avec Belgrade, nous l'avons souvent souligné au Conseil, sont un élément important, voire essentiel du bon fonctionnement de la MINUK.

Nous nous félicitons de la coopération constante dont fait preuve M. Kovic sur le Kosovo. Ceci, ainsi que la coopération entre la MINUK et Belgrade, sont primordiaux pour la sécurité régionale. Il nous faut encore assurer davantage de coopération entre Belgrade et Pristina en vue de la recherche et de l'arrestation éventuelle de M. Ivanovic. Les récents messages de soutien émis par Belgrade ces derniers temps ne sont pas compatibles avec son appui proclamé pour l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Sur la question du retour des réfugiés, nous soutenons pleinement la démarche axée sur les droits

de la MINUK pour le retour individuel au Kosovo des réfugiés et des personnes déplacées. Il faut que les intéressés puissent décider librement s'ils souhaitent revenir et à quel moment. Nous estimons que l'appel récent des Serbes du Kosovo au blocage des points de passage au Kosovo, s'il n'y a pas de retours en masse, est inutile, pour ne pas en dire davantage.

Enfin, l'économie sera un élément clef de la prospérité future du Kosovo. Nous appuyons les plans de privatisation car ils encouragent les investissements au Kosovo. Nous espérons qu'un nouveau directeur sera bientôt nommé pour l'Agence fiduciaire du Kosovo afin que le processus de privatisation puisse aller de l'avant.

Pour terminer, je voudrais encourager la promulgation rapide des dispositions prises par la MINUK en ce qui concerne les droits de propriété.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant du Royaume-Uni pour les paroles aimables qu'il m'a eues à mon égard.

M. Koonjul (Maurice) *(parle en anglais)* : Monsieur le Ministre, d'emblée, permettez-moi de dire notre joie de vous voir présider les délibérations du Conseil sur cette question si importante. Je voudrais également remercier M. Hédi Annabi pour l'exposé fort utile qu'il nous a présenté.

Voilà maintenant plus de quatre ans que la résolution 1244 (1999) qui a marqué une étape décisive a été adoptée et que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été créée pour mettre en oeuvre les dispositions de cette résolution. Depuis, le personnel de la MINUK travaille inlassablement, parfois dans des conditions difficiles, pour s'acquitter de ses obligations. Il est regrettable que la MINUK ait récemment fait l'objet de critiques formulées par l'Assemblée du Kosovo. La résolution 1244 (1999) a expressément confié à la MINUK la tâche de rétablir la paix et d'instaurer l'état de droit au Kosovo. Par conséquent, toute arrestation à laquelle procéderait la MINUK ne saurait être considérée ni interprétée comme étant motivée par des raisons politiques; il s'agit là en fait pour la MINUK d'exercer son devoir dans le cadre du mandat qui lui a été conféré par le Conseil.

Maurice appuie sans réserve la MINUK et nous sommes certains que ceux qui ont été arrêtés par la MINUK auront accès à une justice équitable et impartiale dans les meilleurs délais. Nous invitons le peuple du Kosovo à faire pleinement confiance à la MINUK et à lui offrir sa collaboration pour rétablir la paix et la stabilité dans la province dans l'intérêt de tous les Kosovars, sans aucune différence. Nous encourageons le Gouvernement du Kosovo à poursuivre son étroite collaboration avec la MINUK et la KFOR, en particulier pour lutter contre la criminalité organisée et pour résoudre les actes criminels. Nous soutenons également les efforts de la MINUK tendant à empêcher l'escalade des incidents qui se sont produits le mois dernier et à défendre la primauté du droit, conformément au mandat qui lui a été confié par la résolution 1244 (1999).

Des élections municipales doivent se tenir le 26 octobre et la participation la plus large possible de tous les Kosovars est essentielle pour que les élections puissent être libres, équitables et démocratiques. Nous appelons tous les Kosovars, en particulier la communauté serbe minoritaire, à participer pleinement au processus de façon à s'assurer de leur représentation à tous les niveaux de la prise de décisions dans le Gouvernement du Kosovo. Il est également important que les dirigeants politiques s'abstiennent pendant la campagne électorale de faire des déclarations publiques qui risqueraient de déstabiliser la situation dans la province. Ma délégation note avec satisfaction que les préparatifs en vue des élections se déroulent sans obstacle et nous nous félicitons de l'autorisation qui a été accordée aux parties serbes pour qu'elles puissent participer au prochaines élections.

Il est important aussi d'assurer le succès total des élections d'octobre. À cet égard, nous appelons les autorités de Belgrade à faire usage de toute l'influence dont elles disposent sur les communautés serbe et sur les autres communautés minoritaires pour qu'elles participent en grand nombre aux prochaines élections.

Pour ce qui est des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, nous nous félicitons des différentes mesures qui ont été prises par la MINUK pour les encourager à rentrer. Bien que le processus de rapatriement ait été plutôt lent, nous espérons qu'à l'avenir, une fois que les différents projets en cours auront pris fin et qu'il y aura davantage de ressources disponibles, le nombre de personnes qui rentreront augmentera sensiblement.

Pour ce qui est de la situation économique du Kosovo, nous avons pris note des évolutions positives

et en particulier des plans de privatisation et nous encourageons la communauté des bailleurs de fonds à poursuivre leur contribution pour étayer l'économie du Kosovo.

Enfin, je tiens à exprimer la reconnaissance de ma délégation au chef de la MINUK, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, et à son équipe pour le bon travail qu'ils accomplissent dans l'exécution de leur mandat aux termes de la résolution 1244 (1999).

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de Maurice des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ryan (Irlande) *(parle en anglais)* : Monsieur le Ministre, l'Irlande vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité et nous félicitons la Bulgarie à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois qui sera certainement très stimulant.

Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de son exposé qui, comme à l'accoutumée, a été fort complet et détaillé.

L'Irlande appuie pleinement la déclaration qui sera faite sous peu par le représentant du Danemark au nom de l'Union européenne. Comme les représentants français et britannique, je m'en tiendrai donc à quelques remarques sur quelques points qui intéressent tout particulièrement ma délégation.

En premier lieu, il est important de souligner à nouveau que nous appuyons pleinement l'action de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans l'application de la résolution 1244 (1999). Ceci inclue l'initiative anticrime. Les allégations contre la MINUK et la KFOR après l'arrestation de différents suspects sont sans fondement et ne font qu'engendrer la méfiance et la suspicion. Le Conseil continue d'avoir pour objectif solide et concerté de parvenir à une société basée sur la primauté du droit au Kosovo. Le Représentant spécial et la Mission doivent continuer d'appliquer la loi quelle que soit l'appartenance ethnique, nationale ou politique des inculpés. Tous les dirigeants politiques du Kosovo doivent soutenir la MINUK et la KFOR dans l'exercice de leurs responsabilités et ne doivent pas exploiter ni attiser les craintes superflues. Par ailleurs, nous nous félicitons de la manière dont la MINUK et la KFOR ont réussi à modérer la situation ainsi que des déclarations plus obligeantes qui ont récemment été faites par les dirigeants albanais du Kosovo.

Deuxièmement, la mise en place d'institutions démocratiques est fondamentale pour permettre la transition vers une société multiethnique et fonctionnelle, et surtout au Kosovo. Nous saluons les progrès déjà obtenus avec les institutions provisoires en matière de prise de décisions concrètes tendant à satisfaire les repères définis par le Représentant spécial. Il est important que l'Assemblée reste pleinement engagée pour parvenir à l'objectif de prise en mains du processus par la population locale.

Troisièmement, il ne suffit pas que les minorités du Kosovo soient acceptées; il faut qu'elles soient pleinement intégrées. La minorité serbe et les autres minorités qui rentrent au Kosovo doivent le faire en sachant qu'elles y vivront dans des conditions normales et sûres et que leurs préoccupations et leurs vues seront prises en considération. Le Kosovo doit être ouvert à toute sa population. Dès lors, l'Irlande est encouragée par l'amélioration de la situation sécuritaire des minorités, par la représentation plus grande de ces minorités dans la police et la magistrature et, plus récemment, par la grande diversité d'entités politiques qui ont été approuvées de même que par le nombre d'électeurs qui ont été inscrits pour les élections municipales.

Toutes les organisations, y compris les organisations se trouvant en dehors du Kosovo et qui s'occupent de personnes déplacées à l'intérieur du pays, doivent agir de façon constructive et essayer de faciliter le maximum de retours. Il reste nécessaire que tous les dirigeants politiques instaurent un dialogue réel entre les communautés et à l'intérieur des différentes communautés. Cela est particulièrement important pour qu'ils puissent représenter efficacement leurs membres et se préparer aux élections municipales.

Les progrès dans ce domaine sont bien sûr liés à l'évolution du dialogue avec la République fédérale de Yougoslavie. Nous saluons l'amélioration des réunions qui se déroulent dans le cadre du Groupe de travail de haut niveau et le fait que l'inscription des électeurs aux élections municipales ait donné la preuve des relations positives qui existent avec les autorités de Belgrade. La coopération dans ce domaine et dans d'autres domaines est à saluer. Il est maintenant également essentiel que les structures parallèles soient démantelées sans retard,

notamment les structures parallèles de sécurité à Mitrovica.

Quatrièmement, l'Irlande appuie fermement les efforts déployés par le Représentant spécial M. Steiner, pour faire porter l'attention de l'Assemblée sur un grand nombre de questions dont elle a la responsabilité, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé. Nous avons tous vu les récents rapports faisant état de l'absence d'établissements psychiatriques au Kosovo. Je suis certain que nous conviendrons tous que cette question mérite qu'on lui prête attention et que les ressources nécessaires doivent être mobilisées. Il ne s'agit pas là, selon nous, d'un choix mais plutôt d'un devoir.

Cinquièmement, il est clair que le progrès économique sera un élément essentiel pour encourager des retours durables au Kosovo et permettre aux investisseurs d'avoir véritablement confiance dans le pays permettant ainsi l'instauration d'une société stable. La coopération étroite entre la MINUK et les institutions provisoires de l'administration autonome sera d'une importance toute particulière pour la réalisation de la stabilité et de la croissance économiques.

Enfin, nous continuons de croire que le Kosovo est appelé à faire partie de l'Europe. Ses dirigeants doivent s'employer à mettre en place une société démocratique multiethnique pour assurer les progrès du Kosovo vers une intégration à l'Europe. L'Irlande, de concert avec ses partenaires de l'Union européenne, continuera d'appuyer une telle intégration et la coopération régionale par le biais du Pacte de stabilité et du Processus de stabilisation et d'association, ainsi que par le biais de nos engagements bilatéraux dans la région.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

M. Diallo (Guinée) : Je voudrais, Monsieur le Ministre, vous souhaiter la bienvenue et vous assurer de notre coopération durant la présidence de votre pays. Je voudrais également remercier M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, pour les précieuses informations qu'il vient de nous communiquer.

L'examen régulier de la question du Kosovo procède de l'intérêt du Conseil d'assurer le suivi effectif de la résolution 1244 (1999). Ma délégation se félicite des progrès substantiels enregistrés depuis le début de cette année dans certains domaines, progrès qui méritent d'être rappelés.

Au plan politique, la mise en place d'institutions démocratiques, la formation effective d'un gouvernement pluriethnique, le principe de la tolérance entre Albanais et l'amélioration des relations entre le Kosovo d'une part, la République Fédérale de Yougoslavie et l'ex-République Yougoslave de Macédoine, d'autre part.

Au plan sécuritaire, la composition multiethnique progressive de la force de protection du Kosovo, ainsi que le programme de remise des armes et des munitions détenues illégalement par des Kosovars.

Au plan judiciaire, la collaboration entre les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et celles provisoires de la province, le transfert de détenus albanais, de la Serbie au Kosovo, ainsi que l'examen par le département de la justice de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), des dossiers judiciaires concernant la majorité des détenus restants.

Au plan humanitaire, le règlement progressif de la question des personnes disparues, détenues et rapatriées, ainsi que la nomination, auprès de la MINUK, d'un responsable des questions de rapatriement et d'intégration des minorités ethniques.

Ma délégation est confortée par les informations qui viennent d'être fournies par M. Annabi sur les initiatives de la MINUK pour faire respecter le droit, préparer les élections municipales d'octobre et créer les conditions nécessaires au retour des minorités et à leur intégration. Ces initiatives doivent être vigoureusement soutenues. Les efforts inlassables déployés par M. Steiner en vue de la consolidation de ces acquis méritent particulièrement d'être salués. Nous condamnons cependant les propos diffamatoires et incitateurs tenus par des responsables kosovars suite aux arrestations opérées par la MINUK, en août dernier, pour faire respecter le droit.

Pour terminer, Monsieur le Président, ma délégation estime qu'il appartient, à présent, à tous les acteurs engagés dans le processus de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) de redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes en suspens et parachever les actions en cours.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Guinée de son offre généreuse de coopération.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma capacité nationale.

En tant que futur membre de l'Union européenne, la Bulgarie s'associe à la déclaration qui sera faite sous peu par le Représentant permanent du Danemark au nom de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques observations supplémentaires qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

Il est particulièrement important pour la Bulgarie de présider cette séance publique du Conseil de sécurité sur le Kosovo. La situation dans la province continue d'avoir une incidence majeure sur l'ensemble de la région de l'Europe du Sud-Est. Comme d'autres délégations, nous sommes convaincus qu'une visite du Conseil au Kosovo et dans la région aurait un effet bénéfique sur l'évolution de la situation politique.

À la veille des élections municipales au Kosovo, la Bulgarie est persuadée que le processus de renforcement des institutions, la mise en place de l'état de droit, le renforcement de la sécurité dans son ensemble, le redressement économique et le respect des droits de l'homme deviennent progressivement partie intégrante de la vie quotidienne dans la province. Mon pays appuie vigoureusement les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Michael Steiner, et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en vue de normaliser les conditions de vie dans la province.

L'ONU joue un rôle central dans la province, rôle clairement énoncé dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous considérons que la présence de la MINUK et de la KFOR au Kosovo est un facteur clé qui favorise un environnement propice à une transition et à une transformation démocratiques.

Les progrès réalisés en matière de renforcement des institutions provisoires d'administration autonome pluriethniques au Kosovo dans le cadre constitutionnel sont remarquables. En même temps, nous jugeons totalement irresponsables et inacceptables les tentatives des extrémistes en vue de contester ou de saper la suprématie de la juridiction de l'ONU dans la province.

La Bulgarie aimerait réaffirmer son appui vigoureux aux efforts continus que déploie M. Steiner pour instaurer l'état de droit au Kosovo par le biais de la politique de tolérance zéro de la MINUK envers la criminalité et la violence. La Bulgarie continue de souligner la nécessité de mettre enfin un terme à l'enquête sur le cruel assassinat en 1999 du citoyen bulgare et fonctionnaire de l'ONU, M. Valentin Kroumov, et d'en punir les auteurs.

La Bulgarie salue la détermination du Représentant spécial du Secrétaire général et de la MINUK à traduire en justice les responsables de ces actes de violence, quelle que soit leur appartenance ethnique. Ni l'état de droit ni la réconciliation entre les Kosovars de toutes les communautés ne pourront être instaurés si l'on ne permet pas aux forces de l'ordre de faire leur travail. Nous déplorons les actes de violence récents commis contre la police de la MINUK et contre la KFOR, et nous considérons qu'ils constituent un défi irresponsable à l'autorité de l'ONU dans la province.

Mon pays croit et espère vivement que l'avenir du Kosovo sera pluriethnique. La communauté internationale ne devrait tolérer aucune autre solution. C'est pourquoi nous engageons les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, la MINUK et Belgrade à oeuvrer de concert et à trouver une solution durable aux problèmes des réfugiés.

Au cours des dix dernières années qui ont été le théâtre de violences à sa frontière occidentale, la Bulgarie a joué un rôle important dans la stabilisation de la région. Nous continuerons à assumer ce rôle à l'avenir. La Bulgarie fournit un nombre substantiel d'officiers – près de 100 personnes – à la force de police civile du Kosovo, ainsi qu'une section placée sous le commandement de la KFOR. Mon pays fournit du personnel supplémentaire pour les prochaines élections municipales d'octobre dans le cadre du mécanisme de contrôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous continuerons de fournir l'appui nécessaire aux opérations de maintien de la paix dans la région occidentale des Balkans.

Toutefois, l'état de droit et la gouvernance démocratique ne peuvent pas fonctionner dans un vide économique. Je suis donc d'accord avec ce qu'a dit plus tôt la délégation britannique. Il faut que la région bénéficie d'une stabilité économique garantie par des investissements structurels substantifs – j'appellerai cela une « révolution infrastructurelle » – pour que se mettent en place un développement et une prospérité

durables. Il faut évidemment que les conditions de vie générales de tous les Kosovars – quelle que soit leur origine ethnique évidence – s'améliorent, mais le processus de réconciliation prendra plus de temps. C'est pourquoi la communauté internationale doit adopter une approche réaliste et constructive quant à la durée du redressement et du développement après-conflit du Kosovo. La Bulgarie soutient que l'avenir du Kosovo réside dans une Europe unie créée par le processus de l'intégration européenne.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République fédérale de Yougoslavie.

M. Šahović (Yougoslavie) *(parle en anglais)* : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de l'accession de la Bulgarie à la présidence du Conseil de sécurité. Vous voir présider cette séance, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, témoigne de l'attention que la Bulgarie, pays voisin de la Yougoslavie, porte à une question d'une importance cruciale pour notre région. Je voudrais également remercier M. Annabi de son exposé complet et intéressant.

Après de nombreuses années difficiles au cours desquelles des efforts ont été déployés pour mettre un terme aux conflits dans les Balkans, la stabilité continue d'échapper à certaines régions de l'Europe du Sud-Est. Sans aucun doute, le Kosovo-Metohija sera un élément essentiel pour déterminer si le processus de stabilisation s'implantera et progressera vers une intégration à l'Europe, ou si la région demeurera embourbée dans une instabilité prolongée. Les événements qui ont eu lieu au cours des dernières semaines montrent clairement à quel point la situation est instable dans la province.

En effet, nous notons avec préoccupation que la situation en matière de sécurité dans la province demeure grave. Il nous semble nécessaire d'appeler l'attention du Conseil sur le rapport commun publié récemment par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et en particulier sur la déclaration selon laquelle malgré des améliorations progressives en matière de sécurité, la récurrence occasionnelle d'attaques extrêmement violentes renforce la peur omniprésente au sein des minorités.

Nous reconnaissons et nous appuyons les efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour faire face au problème et procéder plus énergiquement à l'établissement de la primauté du droit. À cet égard, la Yougoslavie estime qu'il est très important de conserver une démarche qui garantisse que la justice soit rendue de façon juste et non sélective, et non pas en fonction de la situation politique. Une approche décisive en matière de violence contre les minorités, y compris des poursuites entreprises contre les auteurs de crimes ayant pour victimes des membres de groupes minoritaires, est tout aussi importante pour édifier une société juste au Kosovo-Metohija, ce qui est notre objectif commun.

Le contrôle des frontières est un autre aspect important de la sécurité générale. En août, la KFOR a détenu plusieurs individus qui ont tenté de traverser illégalement les frontières avec la Macédoine et l'Albanie. Ces incidents, ainsi que d'autres, démontrent qu'il faut déployer des efforts beaucoup plus vigoureux pour assurer la sécurité des frontières. Cela revêt une importance particulière si nous voulons éviter que la violence se propage au-delà du Kosovo-Metohija et que d'autres pays de la région soient déstabilisés.

Il est nécessaire de déclarer une fois de plus que l'amélioration de la sécurité constitue également une condition préalable essentielle au retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Il y a quelques jours à peine, l'ombudsman du Kosovo-Metohija a déclaré que l'attaque récente contre des Serbes à Gorazdevac aurait un impact négatif sur les retours. Nous partageons totalement ce point de vue. Divers chiffres ont été cités concernant le nombre de personnes qui sont rentrées mais, au-delà des chiffres, la question centrale – pour paraphraser le Représentant spécial M. Michael Steiner – consiste à savoir si le retour est en fait une véritable option.

Entre autres choses, un retour véritable signifie que l'on peut rentrer dans tous les coins du Kosovo-Metohija, y compris dans les zones urbaines. En ce moment, Kosovska Mitrovica, divisée comme elle est et souvent perçue uniquement comme un problème, demeure néanmoins la seule zone urbaine multiethnique. Il faut déployer des efforts responsables pour atténuer les tensions dans cette ville, et ces efforts doivent être basés sur la patience et la prudence. En outre, les dispositions pour l'administration de la ville doivent offrir des perspectives de coexistence entre

toutes les communautés de la ville. Bien sûr, nous estimons que la possibilité de rentrer et de rester doit être réaliste et viable non seulement à Kosovska Mitrovica mais également dans toute la province. À cet égard, il est indispensable d'accomplir des progrès sur la question des personnes disparues. Trois ans après l'arrivée des présences internationales, le sort de milliers de personnes n'a toujours pas été élucidé. Nous demandons donc à la MINUK de s'attaquer à cette question d'une façon énergique et efficace.

La protection et la restauration de l'héritage culturel est également très importante, d'autant plus que l'ampleur de la destruction de monuments uniques sur le plan historique et culturel dans la province est énorme et inacceptable. Cela demeure également un obstacle à la réconciliation après le conflit. Mon gouvernement s'attend à ce que la MINUK s'attaque à cette question, conformément à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. La Yougoslavie est quant à elle prête à assumer sa part de responsabilité.

De nouvelles élections au Kosovo-Metohija doivent avoir lieu à la fin du mois prochain. Mon gouvernement a souligné à maintes reprises qu'il importait que les Serbes du Kosovo-Metohija participent à ces élections, et les a appelés à le faire. Toutefois, il ne fait aucun doute que leur participation dépendra de la rapidité et de l'efficacité avec lesquelles leurs problèmes seront examinés et réglés. Ils doivent également commencer à croire qu'il y a des avantages concrets à tirer d'une participation à l'administration locale.

Il est évident que la stabilité et les normes européennes de tolérance et de normalité sont loin d'être des réalités au Kosovo-Metohija. Pour y arriver, la province doit s'employer à remplir au moins les exigences minimales découlant des repères fixés par le Représentant spécial du Secrétaire général, et ce processus n'a pas encore commencé. Il relève de la responsabilité des institutions autonomes provisoires. En même temps, la MINUK doit continuer d'exercer ses pouvoirs exclusifs.

Il y a encore beaucoup à faire avant que des discussions ne puissent être entamées sur le statut final de la province. Nous accordons beaucoup d'importance au fait que le Conseil de sécurité partage ce point de vue. Par conséquent, toute spéculation concernant la date du retrait de la présence internationale pourrait nuire aux efforts visant à traiter de la question du Kosovo-Metohija dans son ensemble. La seule façon d'aller de l'avant consiste à mettre l'accent sur la mise en oeuvre des mandats des présences internationales, tels qu'énoncés dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, ainsi que sur le respect strict du Cadre constitutionnel et du document commun signé par la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la République fédérale de Yougoslavie des paroles aimables et amicales qu'il a adressées, en tant que voisin, à mon pays et à moi-même.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kuchinsky (Ukraine) *(parle en anglais)* : Au nom de la délégation ukrainienne, je voudrais vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, et vous remercier d'avoir convoqué cette séance extrêmement importante, qui ouvre le mois de la présidence bulgare du Conseil de sécurité. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter à toute l'équipe bulgare tout le succès possible dans l'accomplissement de ses tâches très importantes. Nous remercions aussi le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de sa mise à jour complète sur la situation au Kosovo.

L'Ukraine réaffirme son appui à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et aux efforts du Représentant spécial, Michael Steiner, qui à ce stade-ci aide le Kosovo – comme il l'a dit – à fixer la route plutôt que l'horizon. En fait, l'horizon du Kosovo n'est pas très visible en ce moment, même pour les sorciers ou les voyants. Au lieu de fixer l'horizon, la région est confrontée à toute une série de problèmes.

Il est d'une importance cruciale que la MINUK continue de prendre des mesures énergiques visant à renforcer l'état de droit dans la province. Malheureusement, les accusations criminelles portées récemment et l'arrestation de plusieurs anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) soupçonnés d'avoir commis des crimes graves ont provoqué de nombreuses manifestations et accusations de la part des dirigeants kosovars, qui ont affirmé que ces activités avaient des motifs politiques. À cet égard, ma délégation souscrit à la déclaration faite le 20 août 2002 par la présidence de l'Union européenne, qui a

reconnu que les activités de la MINUK ont été menées conformément aux processus judiciaires établis et sans égard aux affiliations ethniques ou politiques des suspects. Nous estimons que des enquêtes criminelles approfondies sur les auteurs présumés de ces crimes, ainsi que des efforts visant à contenir les réseaux de criminalité organisée, devraient faire comprendre très clairement que nul n'est au-dessus de la loi.

Les préparatifs en vue des élections municipales qui auront lieu en octobre 2002 constituent une autre question cruciale pour le Kosovo.

Nous notons qu'en dépit des divergences d'opinions sur les récentes arrestations, tous les chefs politiques du Kosovo ont lancé un appel afin que les élections soient ouvertes à tous et se déroulent dans le calme. Cette approche illustre les changements positifs et visibles dans la province, et l'Ukraine encourage toutes les communautés à participer au scrutin, assurant et protégeant ainsi leurs droits.

Il est bon que les efforts continus de la MINUK, en étroite coopération avec Belgrade, aient donné lieu à une augmentation du nombre de rapatriés. Mais il est paradoxal qu'en ce moment précis, la MINUK et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés connaissent un manque substantiel de fonds. À cet égard, nous nous associons aux autres délégations qui ont appelé les donateurs à assurer à la présence internationale au Kosovo les fonds nécessaires et à encourager toutes les parties concernées à promouvoir cette importante action. Nous pensons que les efforts liés aux retours doivent être renforcés par une politique coordonnée visant à faciliter le dialogue interethnique dans la province.

Ma délégation soutient pleinement les recommandations faites par la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au Kosovo. Par la formation, l'éducation et des campagnes médiatiques, il faut s'assurer que les mesures visant la réconciliation et le dialogue interethnique soient fondamentales, et non pas des éléments marginaux au Kosovo. Nous pensons que c'est la seule façon de permettre aux citoyens du Kosovo de construire une société multiethnique et démocratique.

Instaurer la primauté du droit, un environnement sûr, le développement économique et le dialogue interethnique – ces tâches vitales restent d'actualité en ce qui concerne le Kosovo et requièrent des mesures immédiates de ses dirigeants, une étroite coopération avec Belgrade et un appui international effectif. L'Ukraine est disposée à continuer de participer activement aux processus de stabilisation au Kosovo et exprime son ferme attachement aux efforts internationaux en cours visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine pour les paroles aimables qu'il a adressées à la Bulgarie et à l'équipe bulgare ici aux Nations Unies.

L'orateur suivant est le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier infiniment de me donner l'occasion de prendre la parole à cette réunion du Conseil de sécurité. Je voudrais également m'associer aux orateurs précédents qui ont exprimé leur appréciation de vous voir présider personnellement cette séance, ce qui confirme l'approche active de la Bulgarie et l'importance qu'elle accorde à la situation régionale.

Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général Annabi de son exposé très riche sur la situation et les activités en cours de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la KFOR au Kosovo. D'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, la MINUK et la KFOR ont obtenu d'importants résultats en dépit des problèmes majeurs qu'elles subissent quotidiennement et qu'elles connaîtront encore à l'avenir.

Le Gouvernement de la République de Macédoine exprime son plein appui aux efforts et activités de la MINUK et de la KFOR au Kosovo visant à améliorer la situation d'ensemble et ce, en travaillant avec les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, en assurant l'application de la résolution 1244 (1999) et en établissant une société démocratique respectueuse des droits et libertés de la personne. Nous voudrions aussi exprimer notre appréciation pour le travail réalisé par le Représentant spécial Steiner et notre appui à la mise en oeuvre de sa politique d'objectifs précis, qui est tout à fait conforme à ce que le représentant du Royaume-

Uni a qualifié aujourd'hui d'approche consistant à privilégier les normes avant le statut.

La République de Macédoine est pleinement attachée à la coopération avec la MINUK et la KFOR pour assurer la réalisation de ces objectifs. Au cours d'une réunion il y a deux jours, mon gouvernement a évalué et appuyé l'accord sur la coopération entre la police de la MINUK et le Ministère de l'intérieur de la République de Macédoine. La finalisation de cet accord aura un effet considérable sur la promotion et le développement de la coopération entre la police de la MINUK et le Ministère de l'intérieur de la Macédoine dans la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, le trafic des armes, des drogues et des personnes, et le blanchiment d'argent.

Sur la question des frontières, le Gouvernement de la Macédoine travaille de près avec la MINUK pour la prise de mesures concrètes, et de nature à faciliter les déplacements des fermiers dans la zone frontalière et la culture de leurs terres. Cela est tout à fait conforme à l'accord conclu entre le Président de la République de Macédoine Boris Trajkovski et le Représentant spécial Steiner visant à trouver des solutions concrètes à ces problèmes. Nous avons ainsi convenu d'ouvrir de nouveaux passages frontaliers – comme l'a indiqué aujourd'hui le Sous-Secrétaire général Annabi – et instauré une procédure provisoire en attendant la finalisation du processus actuel de démarcation et de tracé de la frontière entre la République de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie.

Nous saluons la décision rapide et énergique de M. Steiner relative aux récentes arrestations par la police des Nations Unies au Kosovo d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo. Les autorités politiques de la République de Macédoine appuient pleinement la MINUK et la KFOR dans leurs efforts visant à mettre fin aux activités de personnes et organisations au Kosovo ayant recours à la violence pour réaliser leurs objectifs politiques, indépendamment de leur origine ethnique ou nationale ou de leur affiliation politique, du fait surtout que leurs objectifs extrémistes ne se limitent pas au seul Kosovo. À cet égard, nous demandons à tous les pays voisins d'adopter une position claire sur cette question.

Nous sommes très déçus de voir que les institutions provisoires d'administration autonome au Kosovo publient des déclarations contraires aux intentions de la MINUK et de la KFOR de faire respecter la primauté du droit au Kosovo. Ces déclarations publiques ne peuvent que détourner les autorités locales du Kosovo de leurs véritables objectifs et ne contribuent pas à la stabilisation du Kosovo, à la concrétisation d'objectifs ou à l'esprit de coopération régionale qui devrait tous nous rapprocher de l'intégration européenne.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la contribution appréciable du Conseil de sécurité à défendre la sécurité de mon pays dans le cadre du processus de maîtrise de la crise qu'a connue la République de Macédoine au cours de l'an dernier. À cet égard, tout en reconnaissant la politique des Nations Unies d'action décisive visant à prévenir l'instabilité et les conflits dans la région et à assurer la paix et la sécurité en Europe du Sud-Est, je voudrais saisir cette occasion pour me référer de nouveau aux résolutions 1345 (2001) et 1371 (2001) du Conseil de sécurité et à ses déclarations présidentielles des 12 et 16 mars 2001 ainsi que du 13 août 2001, qui ont énormément contribué à cet objectif.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais vous souhaiter plein succès, Monsieur le Président, alors que la Bulgarie assume la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de septembre.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays voisin de la Bulgarie, des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole à la représentante du Danemark. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Løj *(Danemark)* : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, – et les États associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Lichtenstein, se rallient à cette déclaration.

Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Ministre, comme l'ont fait ceux qui ont pris la parole avant moi, à l'occasion de l'accession de la Bulgarie à la Présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre.

Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général M. Annabi de son exposé édifiant sur l'évolution de la situation au Kosovo depuis la réunion du Conseil du 30 juillet. Je voudrais aussi d'emblée saluer la nomination de M. Francesco Bastagli en tant que chef adjoint de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) chargée de l'administration civile.

L'Union européenne se réjouit de voir que le Kosovo continue d'aller dans la bonne direction vers une mise en application intégrale de la résolution 1244 (1999). Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la préparation des élections municipales du 26 octobre, et nous sommes encouragés par les derniers chiffres en date sur le nombre d'entités politiques certifiées qui représentent toutes les communautés. La création d'une coalition pluriethnique après les élections municipales récentes en Serbie du Sud devrait servir d'exemple pour tous les partis au Kosovo.

Nous sommes cependant très préoccupés par les récents événements qui ont aggravé les tensions politiques au Kosovo. En particulier, l'Union européenne regrette profondément que les manifestations qui ont eu lieu après l'arrestation d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo aient débouché sur de violents affrontements entre les manifestants d'une part, et la police de la MINUK et la KFOR d'autre part, entraînant un grand nombre de blessés. Nous déplorons aussi les déclarations faites par le Gouvernement du Kosovo qui sous-entendait qu'il y avait une motivation politique dans les efforts destinés à faire respecter l'état de droit au Kosovo.

L'Union européenne appuie sans réserve les efforts de la MINUK visant à faire respecter l'ordre et l'état de droit au Kosovo. L'autorité de la MINUK à cet égard est clairement établie par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. L'Union européenne est persuadée que les récentes arrestations ont eu lieu conformément au processus judiciaire établi et ont été opérées indépendamment de l'affiliation ethnique, nationale ou politique des suspects.

L'Union européenne invite tous les responsables politiques du Kosovo à contribuer à une société qui respecte l'état de droit et dans laquelle le judiciaire remplit son rôle sans ingérence politique. Cela est une condition essentielle au progrès au Kosovo ainsi qu'à un renforcement des relations avec l'Union européenne.

L'Union européenne est profondément préoccupée par les événements récents dans la région de Pec, où la police de la MINUK et la KFOR ont essuyé nombre de coups de feu de la part d'assaillants, alors qu'elles protégeaient des agriculteurs serbes du Kosovo. L'Union européenne déplore notamment que ces événements aient eu lieu dans une région qui est très importante pour l'application du programme de retour au Kosovo.

L'Union européenne note les progrès récents réalisés dans le processus de retour avec l'aide de la MINUK et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous réaffirmons l'importance d'instaurer un climat plus favorable à l'acceptation des personnes qui réintègrent leurs foyers. Nous invitons à une plus grande collaboration entre la MINUK et les institutions provisoires du Kosovo afin d'établir les conditions nécessaires à l'accélération du processus de retour. En même temps, il est important que les retours se fassent de façon ordonnée, aux fins d'assurer la viabilité du processus.

Pour terminer, je souligne que l'Union européenne reste pleinement attachée à un développement pacifique à long terme du Kosovo. Nous encourageons toutes les parties à continuer d'oeuvrer de concert de manière responsable en vue de la réalisation de cet objectif commun.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne à présent la parole à M. Annabi, s'il le souhaite, pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites.

M. Annabi *(parle en anglais)* : Il n'y a pas eu de question qui m'ait été expressément posée, mais puisque vous me donnez la parole, je voudrais en profiter pour remercier les membres du Conseil pour l'appui qu'ils ont exprimé à la MINUK dans ses efforts destinés à mettre en oeuvre son mandat en général et plus particulièrement à faire respecter l'état de droit. Je suis certain que nos collègues de la MINUK seront sensibles à cet appui alors qu'ils s'emploient à la préparation des élections municipales prévues pour le mois prochain.

Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance.

Le Président *(parle en anglais)* : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.